

Monsieur le Haut Commissaire,
Mesdames, Messieurs,
Chers collègues du monde associatif,
Bonjour à tous.

La CPCA se félicite que le Président de la République ait donné suite à notre demande d'organiser une 2^{ème} conférence de la vie associative.

La CPCA remercie le Haut Commissaire d'avoir animé, personnellement, la préparation de cette 2^{ème} conférence.

La CPCA a constaté que ces travaux préparatoires ont permis la rencontre de femmes et d'hommes venant d'horizons différents : associations, représentants de l'administration, représentants du Cabinet du Haut Commissaire, experts...

Cela a permis à beaucoup d'entre nous de constater que nous partageons le plus souvent les mêmes objectifs, mais surtout les mêmes analyses entre associations non fédérées et associations fédérées, et même souvent avec l'administration.

Il y a trois ans, en 2006, se tenait la 1^{ère} conférence de la vie associative. 25 mesures furent annoncées, peu furent suivies d'effets.

La CPCA souhaite que cette 2^{ème} conférence soit, elle, utile au monde associatif.

La CPCA souhaite :

- que des décisions immédiatement applicables soient annoncées,
- que pour d'autres mesures, si des groupes de travail, des approfondissements sont nécessaires, alors il faut qu'un agenda précis soit annoncé et les prochains rendez-vous doivent s'inscrire dans un calendrier clair et rapide.

La CPCA a bien compris que tout pouvait être annoncé si cela ne coûtait rien, pas un euro, pas même un minime morceau d'un plan de relance.

Bercy veille sur tous et notamment sur le monde associatif.

Mais nous, militants associatifs, nous restons de perpétuels optimistes et nous voulons faire, sans naïveté, confiance à nos gouvernants.

C'est pourquoi nous attendons du gouvernement plusieurs engagements pour que cette conférence soit véritablement utile au monde associatif et que ce principal moteur de notre pays, comme la page de publicité publiée dans la presse le dit, permette encore mieux au monde associatif de se développer au service des intérêts de notre pays et de nos concitoyens.

Renforcer la démocratie avec les associations

Nos concitoyens doutent de plus en plus de l'action publique. Ils placent leur confiance dans leur action associative très loin devant celles des pouvoirs publics ou des partenaires sociaux. C'est pourquoi le mouvement associatif organisé demande une véritable reconnaissance des associations pour renforcer la démocratie représentative. Pour cela nous demandons :

- une reconnaissance formelle des associations dans le dialogue civil avec les pouvoirs publics sur tous les sujets de société ;
- une évaluation de la charte des engagements réciproques signée en 2001 et son actualisation en 2010 ;
- que l'élargissement bien trop léger à nos yeux du groupe des associations au CESE soit suivi de la nomination de ses membres notamment par l'instance indépendante du mouvement associatif organisé, c'est-à-dire la CPCA ;
- un système d'observation statistique complet du secteur, pérenne et doté de moyens ;
- une analyse fine et rigoureuse de la contribution des associations à la richesse produite en France.
- Une évolution du CNVA vers un Haut Conseil tel les représentants du CNVA l'ont adopté à la séance plénière de juillet 2009

Répondre aux besoins de la population avec les associations

L'action publique, à tous les niveaux du territoire, doit être faite avec la population. Elle doit s'appuyer sur l'action des associations, c'est-à-dire de la société qui s'organise par elle-même. La relation associations – pouvoirs publics doit être partenariale, c'est-à-dire concertée et responsable. Réaffirmer l'indépendance des fonctions d'interpellation et de proposition des associations est fondamental. Préserver l'ensemble des services d'un recours systématique au mode prestataire ou opérateur en est le corollaire. Le choix d'un mode de financement est un mode de gouvernance politique sur un territoire entre les élus et la population. Dans un contexte européen, pour garantir cette relation partenariale de plus en plus menacée, nous demandons :

- La mise à jour, concertée et négociée, des règlements et outils sur les relations contractuelles entre associations, Etat et l'ensemble des collectivités territoriales. Les documents remis ce matin dans nos mallettes prouvent une avancée significative. Il faut poursuivre et clore ce dossier avec l'Etat et les collectivités territoriales.
- L'animation, le suivi et l'évaluation par les pouvoirs publics (Etat et représentants de collectivités territoriales) des nouveaux modes de financements publics.
- Le renforcement des crédits dédiés aux associations dans la loi de finances pour 2010.
- La prise en compte de l'impact sur les associations et les services locaux de la réforme territoriale, notamment en termes de compétences et de moyens financiers. Cette thématique là est très importante, elle nécessiterait à coup sûr un vrai travail partenarial rapide entre Etat, collectivités territoriales et associations.

Soutenir une société de confiance avec l'engagement associatif

La société résiste aujourd'hui par l'engagement de ses citoyens et par la construction permanente de l'intérêt général avec les forces vives qui la constituent. Aujourd'hui, le lien social est clairement menacé. Il faut inverser cette logique profonde, reconnaître et valoriser l'engagement citoyen au service de causes d'intérêt général. Pour cela nous demandons :

- la création d'un Centre National de Développement de la Vie Associative (CNDVA) doté, au terme de la législature, de 30 millions d'euros pour répondre aux besoins des 14 millions de bénévoles ;
- un Service Civique Volontaire (SCV) centré sur les missions d'intérêt général des associations, clairement distingué du bénévolat ;

- un renforcement de l'accompagnement des associations qui développent des activités et emplois d'utilité sociale.

Ces points clés sont la base d'une politique associative renouvelée, à la hauteur des enjeux portés par les millions de bénévoles, de salariés, de volontaires travaillant quotidiennement pour la mise en œuvre de projets associatifs.

Ces points clés sont structurants pour l'ensemble des mesures qui devront être prises sur les grands axes de la conférence.

Depuis 14 ans, le monde associatif tente de clarifier les relations Etat/Associations.

- Alain Juppé, en 1996, et les groupes mixtes Etat/Associations ;
- Lionel Jospin, en 1999, avec les premières assises de la vie associative ;
- Lionel Jospin, en 2001, avec la Charte des engagements réciproques ;
- Jean-François Lamour en 2004, ministre qui le premier disposait d'une compétence directe sur la vie associative, présentait les grands axes de sa politique associative ;
- Dominique de Villepin, en 2006, qui présidait la 1^{ère} conférence de la vie associative, voulait donner une dimension nouvelle à la politique associative.

Aujourd'hui, il faudrait que cette conférence passe un pas supplémentaire important dans le sens des relations apaisées mais constructives avec le monde associatif.

Cette conférence nationale de la vie associative peut nous permettre de passer un cap dans les relations Etat – associations, celui de l'institutionnalisation d'un véritable dialogue civil qui accorde au mouvement associatif un statut de « partenaire » dans la définition de la politique associative du pays. C'est cette permanence du dialogue, sa responsabilisation qui permettra de lutter contre les opportunités – trop souvent aisées – d'instrumentalisation partisane.

Fondée sur près de 14 millions de bénévoles actifs dans plus d'un million d'associations, accompagnée par plus de 1,8 millions de salariés, la vie associative mérite qu'on la considère à sa juste place dans notre démocratie, qu'on lui donne les moyens et le temps de participer à une société plus juste, une république certainement plus efficace.

Monsieur le Haut Commissaire, au nom du gouvernement français, le monde associatif compte sur vous, ne le décevez pas.